ARRITTI

nu 2799 da u 15 à u 21 di ghjugnu 2023

57a annata
Prezzu 1,40 €
C.P. 0427 C 82046
ISSN 1262
Dispensé de timbrage
Routage 205
www.arritti.corsica

SETTIMANALE NAZIUNALISTU CORSU

Commission d'enquête parlementaire sur l'assassinat d'Yvan Colonna

Les points noirs toujours par éclaircis

p. 4-5

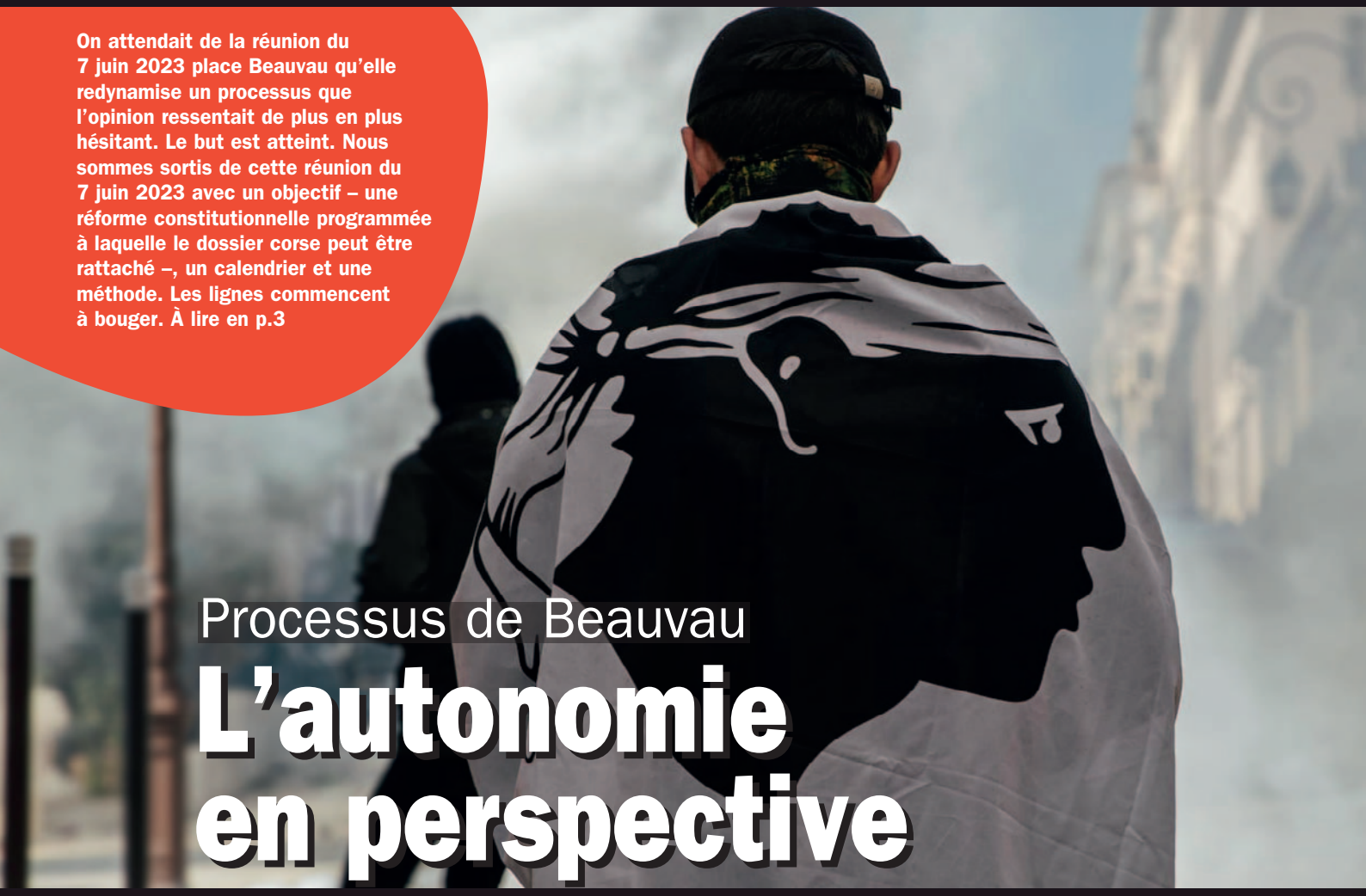

On attendait de la réunion du 7 juin 2023 place Beauvau qu'elle redynamise un processus que l'opinion ressentait de plus en plus hésitant. Le but est atteint. Nous sommes sortis de cette réunion du 7 juin 2023 avec un objectif – une réforme constitutionnelle programmée à laquelle le dossier corse peut être rattaché –, un calendrier et une méthode. Les lignes commencent à bouger. À lire en p.3

Processus de Beauvau

L'autonomie en perspective

Commission des compétences législatives et réglementaires

Un rapport original et instructif

p. 6-7

Squadra Corsa è Naziunali Siciliana

p. 10

Fratellanza trà nazioni di futbollu

O chì piacè !

E fàvule di Natale Rochiccioli

U pueta Natale Rochiccioli hà scrittu mondu fole, burle, macagne è tan'altri scritti. Frà i quali ste fàvule magnìfiche, dette « E fàvule di Natale Rochiccioli ».

A mubilisazione di u lione

Signor Lione Rè è Imperatore, avìa decisu di parte in Guerra contru à un usurpatore, o contru à un pòpulu, o contru à un altru animale, pocu impreme : par quelli chì si bàttenu rivene uguale.
– Virificate l'armamenti, fate l'appellu par matriculu, dumane partemu in guerra, u paese hè in perìculu !

I capitani fècenu rimarcà à u Statu Magior'Ginerale, chì in st'armata ci era qualchi animale pocu garbati, mànichi di spazzura, invalidi di natura sottuposti à la paura... Piatti pien'di suppa... chì, vistuti da suldati, avìanu una cuppa...
– À trascinà sti pesi morti in guerra ùn vale... ci vurrìa à piazzalli in affettazione speziale...

– Ùn si parte par dece anni chì ci vole à fà prestu... è li vogliu dà eiu l'affettazione speziale è u restu ! Dumane attaccaremu in lu pianu. Noi, ben intesu, guardaremu da luntanu. Impiicaremu à tutti durante à a battaglia, ma ognunu à a so piazza par evità a pagaglia : l'alifante à l'attaccu, l'acelli à u bumbardamentu, l'àcule in la caccia, e grìnfie à u strangulamentu... A volpe in lu Gèniu, e scìmie à fà a paura, è par fà intrampulà i numici, l'animali di pascura. I muli carchi d'arme, à l'osservazione u falcu, e puce in cinquèsima colonna, i sumeri runcaranu l'attaccu. Sì u numicu hè numarosu impiicaremu i gasi, dunque chì u battagliò di i becchi si tenghi prontu in tutti i casi.
Sì ognunu tene a so piazza marchjate puru, è u primu imbuscatu ch'è trovu, u mi sciaccu crudu crudu.

Sò partuti numarosi à carcassi di gloria, quantu ne hè vultatu ùn la dice a stòria.

Muralità
Bella gamba si una guerra hè ben'fatta...
Par quellu chì ci lascia l'osse hè sempre una disfatta.
Cosa ci vole à fà par ùn rivede issu fattu ?
Fà tace i sumeri chì ròncanu l'attaccu... ■

www.arritti.corsica

Accapu di a reddazzione

Gorgone

Secondu i scientìfichi è i sèmplici osservatori, e nostre generazioni forse ùn videranu più i gorgoni in Mediterràniu... Hè una di e richezze di mare nostrum, è ssu custatu si vede particularmente in e reserve naturale. I sulleoni dapoi tutte st'annate, scàldanu micca solu l'aria, a tarra è i vegetali, ma dinù u mare. Sò veri « incendii » marini chì s'arruìnanu tuttu cù a crèscita di a timperatura di l'acqua.
Mòrenu e gorgone, ingiallìscenu, imbianchìscenu, vale à dì si viòtanu di a so vita chì li dava cusì belli cullori rossi, pòrpuri, innurati, viulini... furmendu fureste culurite è spetàculi strasurdinarii. Sò creaturi marini fragile, ch'ingràndenu solu d'un centìmetru à l'annu. U spetàculu magnìficu sottumarinu ch'elli ci anu offertu sin'à avà s'hè custruitu in decine d'annate è li ci vole omancu un mezu sèculu per ghjunghje à maturità, vale à dì quant'elle sò scaghjule. *« Po dassi ch'ùn vidaremu più e grande fureste di gorgone »* dice Jean Michel Cottalorda, biologistu marinu à l'Università di Nizza Costa d'Azura induve u disastru in u parcu naziunale di e Calanche si face sente dapoi un annu. Sò stessi custati in u parcu naziunale di Port-Cros è u parcu marinu di a Costa Blu. Istatina scorsa u Mediterràniu hè statu anurmalmente caldu, sin'à 30 gradi è sin'à 20 à 30 metri di prufundezza... Cunsequenza, e spèzie di pesci mìgranu, e spèzie d'algue dinù, mudifichendu l'ecosistemi marini, cù spèzie esòtiche invadente chì vènenu à ciambuttà tuttu.
A gorgona hè cucina di u curallu. Cresce sin'à più di 200 metri di prufundezza, cume branche d'àrburi furmate d'animali microscopichi chì s'aggròttanu inseme à millaie, furmendu culunìe in ramificazioni chì li fàcenu assumiglià à ventaglii splèndidi. Pàrenu grande fureste ch'aggròttanu torna 15 à 20 % d'altre spèzie marine. Dìcenu i scientìfichi chì ssi disguasti di timperatura princìpianu dinù à fassi sente nant'à l'erbaghji di pusidonìa ch'ingiallìscenu anch'elli troppu prestu. Ancu s'elli sò più zeppi è più resistanti, s'ella cresce torna – è dura – a timperatura di l'acqua, puderanu esse in perìculu anch'elli. Dinù d'altre spèzie cum'è e spunghe, i zini, u curallu. Puru i scogli curallini è e pusidunìe sò indispensèvuli à a fabricazione di l'ossigena in mare, filtrendu l'acqua è u rubu.
Quì torna dunque, u Mediterràniu si face indicatore di u riscaldimentu climàticu. Raprisentendu solu 1 % di i mari mundiali, mare nostrum aggrotta 18 % di e spèzie marine cunnisciute è conta a più grande parte d'abitati marini minacciati in Auropa. S'hè riscaldatu di un gradu l'ùltimi 25 anni. E previzioni tèmenu un riscaldimentu di circa 2,5 gradi à longu à u XXIu sèculu cù episodii tremendi di timperature di 30 gradi in a so parte orientale da quì à i pròssimi 25 anni. Riscaldimentu, vale à dì dinù acidificazione. Mare nostrum hà da cambià. Quellu di e generazioni à vene ùn serà più quellu di a nostra zitellina. Vale à dì quant'ellu ci vole à prutègelu, è à stà attenti à e pulluzioni per ùn impeghjurisce micca sta situazione. Cum'è tutti i mari, s'ingolla u carbonu di a pianetta è più ci n'hè, più s'addebulisce, menu pò resiste à a crèscita di e timperature. ■
Fabiana Giovannini.

Cap'artìculu

Par **François Alfonsi**

Processus de Beauvau

L'autonomie en perspective

On attendait de la réunion du 7 juin 2023 place Beauvau qu'elle redynamise un processus que l'opinion ressentait de plus en plus hésitant. Le but est atteint. Nous sommes sortis de cette réunion du 7 juin 2023 avec un objectif – une réforme constitutionnelle programmée à laquelle le dossier corse peut être rattaché –, un calendrier et une méthode. Les lignes commencent à bouger.

Avant le 14 juillet, l'Assemblée de Corse aura donc à se prononcer sur un projet précis de réforme constitutionnelle. Une session sera tenue d'ici là pour son adoption. Gilles Simeoni en a donné les grandes lignes, en proposant d'inscrire un titre nouveau dans la Constitution pour la Corse, à l'instar de ce qui existe déjà pour la Nouvelle Calédonie. De la sorte, la Corse sortirait expressément du droit commun.

Jusqu'à quel point ? Le choix des mots sera important. Celui de l'autonomie est désormais banalisé y compris par le ministre en charge du dossier. En mars 2022, il avait été lancé in extrémis, pour désamorcer la crise politique qui agitait la Corse au lendemain de la mort d'Yvan Colonna. La semaine dernière à Paris, il était entré dans le discours banalisé des réponses que Gérald Darmanin a faites à ses interlocuteurs de la délégation corse. Ce « seuil », le gouvernement semble prêt à le franchir désormais, et cela lui sera demandé très certainement, officiellement, par la délibération à venir de l'Assemblée de Corse.

La réponse devra d'abord être apportée par une déclaration du Président de la République qui est le seul à pouvoir déclencher une réforme constitutionnelle. L'occasion de son traditionnel discours officiel du 14 juillet a été avancée.

Puis les négociations sur le texte à soumettre à la procédure constitutionnelle seront continuées. La version finale devra faire l'objet d'une consultation du peuple corse. La voie d'un referendum local est évoquée, pour que le mandat politique soit validé de manière indiscutable, et qu'il s'impose à la représentation parlementaire française au-delà des seuls groupes soutenant le gouvernement, ce qui sera indispensable pour recueillir les trois cinquièmes nécessaires lors du Congrès de Versailles.

Une loi organique définira par la suite le contenu de cette autonomie, dans les espaces ouverts par la nouvelle rédaction de la constitution. Elle sera proposée au vote du Parlement après la promulgation de la réforme constitutionnelle quand celle-ci est adoptée.

Au-delà de la définition d'un calendrier et d'objectifs désormais précisés, la thématique de la troisième réunion technique programmée par le processus de Beauvau portait sur la question foncière face à la spéculation qui fait peser sur la Corse le spectre de la dépossession, coupant le lien du peuple corse et de sa terre, alors que c'est une condition essentielle à sa survie.

L'administration avait produit avant la réunion des documents d'appui minimisant délibérément les choses. La Corse est une île, et une telle envolée des prix du foncier sur son littoral n'a rien de marginal, puisque ce littoral accueille 80 % de la population quand le littoral huppé de la Provence, là où les prix sont comparés, impacte beaucoup moins d'habitants en proportion. Certes, cela conduit là-bas aussi à la « délocalisation » de nombre d'entre eux, et le problème y est réel, mais, comme le littoral corse est devenu en totalité zone de spéculation, la Corse étant une île, ce sont tous les Corses qui seront contraints massivement à l'exil. Le phénomène est sans doute de même nature, mais ses effets seront incomparablement plus forts dans le contexte d'une île comme la Corse. En déclarant à la presse que la Corse dans sa totalité devait être considérée comme « zone tendue », le ministre a exprimé que le message était passé.

Le dialogue lors de cette séance du 07 juin a donc été positif. En sortant de la réunion, Gérald Darmanin a communiqué sur certaines mesures qui peuvent être prises à droit constitutionnel constant, comme l'instauration d'un droit de préemption élargi consenti à la Collectivité de Corse, le renforcement des taxations qui permettront d'alimenter ce pouvoir de préemption, la continuation du Girtec pour soutenir les collectivités dans les procédures pouvant libérer du foncier disponible pour les résidents. D'autres pistes seront envisagées : réforme des dispositifs fiscaux, l'instauration d'un permis de louer, la définition dans les documents d'urbanisme de zones de servitude réservées à la création de résidences principales, etc.

Dans le cadre de la réforme constitutionnelle, la mise en œuvre de mesures en faveur des résidents n'est plus cataloguée a priori comme « susceptible d'instaurer deux catégories de citoyens » selon les termes de la « ligne rouge » opposée jusque-là. Le dialogue semble enfin ouvert, mais il reste bien sûr à confirmer.

L'autre sujet délicat eu égard au droit commun constitutionnel sera celui de la langue corse, de sa transmission et de son officialisation. Il fera l'objet d'une prochaine réunion de travail.

Le passage des échanges verbaux aux échanges écrits, quand tout cela sera négocié précisément, permettra alors de savoir si l'autonomie de la Corse pourra être au niveau des attentes du peuple corse. Mais le virage pris la semaine dernière par le dialogue avec l'État, s'il se confirme, permet d'espérer de réelles avancées. ■

Ghjustizia è verità

Commission d'enquête parlementaire sur l'assassinat d'Yvan Colonna

Les points noirs toujours pas éclaircis

Durant plusieurs semaines, ARRITTI a rendu compte des travaux de la commission d'enquête parlementaire sur l'assassinat d'Yvan Colonna. Vous pouvez retrouver sur notre site l'ensemble de nos articles*. Vous pouvez également vous reporter au rapport d'enquête parlementaire*. Arritti fait ici la synthèse des points noirs toujours pas éclaircis à ce jour.

*Da sapenne di più

. Pour accéder au rapport sur le site de l'Assemblée nationale :
https://bit.ly/rapportColonna

. Pour accéder aux comptes-rendus d'Arritti des auditions :
http://arritti.corsica
(rubrique : prigiuneri)

Mme Puglierini, a menti et dissimulé des informations. La directrice de la centrale d'Arles jusqu'en 2020 a ainsi, volontairement ou non, donné des facilités à l'agresseur. C'est la conclusion que l'on peut faire des différents éléments relevés durant ses auditions. Commission des lois, Inspection générale de la justice, Commission d'enquête parlementaire... à savoir :

- Refus inexpliqué de suivre les avis des commissions pluridisciplinaires uniques dangerosité qui recommandaient le placement de Franck Elong Abé en Quartier d'évaluation de radicalisation.
- Non transmission à sa hiérarchie des comptes-rendus de ces CPU.
- Dissimulation à la commission des lois des divers incidents impliquant Franck Elong Abé, et présentation au contraire du détenu comme quelqu'un de *«courtois»*.
- Relativisation encore des incidents devant la commission d'enquête parlementaire, pour justifier de son placement en détention ordinaire.
- Non prise en compte des multiples signalements des surveillants le concernant.
- Dissimulation de la raison pour laquelle Elong Abé avait abandonné l'activité jardin (il avait frappé un détenu).
- Octroi d'un poste d'auxiliaire rémunéré alors que 15 jours avant il était encore sanctionné pour des faits de violence.
- Dissimulation des pressions qu'il avait exercé sur d'autres candidats potentiels à ce poste.

Pour sa défense, elle ne se souvient pas, elle invoque le besoin de *«préparer la sortie»*, elle dit que la hiérarchie n'a pas fait obstacle à ses décisions. Elle est pourtant un cadre très bien noté et réputé pour son professionnalisme et sa rigueur... une défense donc qui plaide coupable.

Laurent Ridel, directeur de l'administration pénitentiaire, ment-il ? Il protège Mme Puglierini, loue son «professionnalisme», invoque la difficulté du métier et le fait qu'aucun *«signal d'alerte n'avait été émis»* concernant Elong Abé alors que son dossier en regorge.

Au-delà, on peut s'interroger sur le rôle de l'administration pénitentiaire qui, bien qu'informée sur la dangerosité de l'agresseur, n'a pas éprouvé le besoin d'en améliorer la surveillance. Les auditions des différents responsables à Arles ou à Marseille, ont été particulièrement choquantes de solidarité corporatiste, de négation des évidences et d'art de botter en touche.

On peut s'interroger aussi pourquoi la centrale d'Arles est restée durant plus de 15 jours sans direction après le départ de Mme Puglierini, remplacée seulement 48h avant les faits... Inexplicable et inexpliqué. Comment aussi un tel établissement, particulièrement organisé et structuré pour gérer les déplacements au sein de la prison, selon les dires des députés François Pupponi et Bruno Questel, a pu laisser l'agresseur circuler et agir avec autant de facilités ?

Pourquoi la direction de l'administration pénitentiaire et la direction interrégionale de Marseille ont nié le fait que des aménagements avaient été demandé pour envisager un transfert des détenus DPS à la prison de Borgu (caméras et mirador), alors qu'ils étaient parfaitement au courant de marchés lancés ? Idem pour l'ancien Premier ministre Jean Castex qui réfute à la commission les travaux d'aménagement engagés alors que c'est parfaitement vérifiable !

De même, pourquoi le transfert sur Borgu était-il envisagé pour Alessandri et Ferrandi et pas pour Colonna si ce n'est pour des raisons politiques et un traitement à part le concernant ?

Quel rôle a tenu le Renseignement pénitentiaire et au-delà la «communauté nationale du renseignement» ? Le Renseignement pénitentiaire appartient à «la communauté nationale du renseignement» comprenant la DGSI (sécurité intérieure), la DGSE (sécurité extérieure), le renseignement militaire (DRM), la Direction de la protection et de la sécurité de la défense (DRSD), la Direction nationale du renseignement et des enquêtes douanières (DNRED), le service de Traitement du renseignement et d'action contre les circuits financiers clandestins (TRACFIN), le renseignement de la préfecture de police, le renseignement de la gendarmerie nationale, le renseignement territorial, et donc le renseignement pénitentiaire qui *«entretient des relations avec l'ensemble des services du renseignement»* a déclaré Laurent Ridel lors de son audition. Sachant aussi que tous ces organismes sont en lien à travers une Coordination nationale du renseignement et de la lutte contre le terrorisme créée en 2017, comment imaginer qu'avec toutes ces interrelations et toutes les informations dont disposait ce système, la direction de la centrale, sa hiérarchie, le Parquet et l'ensemble des institutions ayant à suivre Franck Elong Abé, n'aient pas été invité à prévenir sa dangerosité par un traitement spécial alors qu'il était signalé comme *«haut du spectre»* du terrorisme islamiste, pris sur théâtre de guerre en Afghanistan aux côtés de Al Qaida, qu'il disait vouloir *«mourir par l'islam»*, et qu'il a commis d'incessants actes de violence durant tout son parcours carcéral ?

Sur l'interrogation de savoir si Franck Elong Abé pouvait être un indicateur, les services du Renseignement pénitentiaire ont invoqué le *«secret défense»*.

La question reste posée à ce jour.

Ghjustizia è verità

Quel rôle a joué le Parquet national antiterroriste ? Ses interventions lorsque le placement en QER de Franck Elong Abé est demandé interrogent toujours : le juge anti-terroriste émet un *« avis réservé »* et le Parquet un *« avis très réservé »*, alors qu'ils n'ont pas à formuler d'avis en la matière. La responsable de l'Association nationale des juges de l'application des peines l'a d'ailleurs bien rappelé à la commission : *« ce n'est pas une décision judiciaire, c'est une décision pénitentiaire »* avait dit Mme Delarazzi, vice-présidente de l'ANJAP. L'audition de Jean François Ricard n'a pas permis de comprendre le pourquoi de ces avis, prétextant la dangerosité avérée du détenu pouvant faire courir des risques en QER. Sidérant ! Cela aurait pu se comprendre si le détenu avait effectivement été placé à l'isolement ou avait bénéficié d'une surveillance particulièrement renforcée en dehors des QER. Or il n'en est rien : il a été maintenu en détention classique, pire, il a obtenu un poste d'auxiliaire lui permettant de circuler dans la prison au contact d'autres détenus, y compris d'un détenu DPS, censé être particulièrement surveillé lui aussi. Lequel Yvan Colonna, bien que considéré comme *« détenu exemplaire »*, a été victime d'interférences a contrario du PNAT pour appuyer la décision du maintien de statut de DPS. Comment expliquer ce deux poids deux mesures ? Le PNAT a une lourde responsabilité dans le non rapprochement d'Yvan Colonna, d'une part, dans le non isolement et la non surveillance de son assassin d'autre part. Or c'est la conjugaison des deux qui conduit à son assassinat.

Qu'a fait l'agent affecté à la surveillance de l'aile où s'est déroulé l'agression ? L'agent qui a ouvert la porte de la salle de sport à Franck Elong Abé, s'est absenté durant 20 minutes, et a été incapable de dire où il était à ce moment-là. Pourquoi a-t-il ouvert la salle de sport à l'agresseur, alors que le nettoyage ne se faisait jamais en présence d'un autre détenu ? D'autant qu'Yvan Colonna était sur le point de terminer son sport et que le gardien aurait dû faire patienter Elong Abé jusqu'à son départ. Au lieu de cela, il a abandonné son poste et laissé les deux détenus DPS, ensemble, sans surveillance.
Cet agent a-t-il fermé les yeux involontairement ou sciemment ? Auquel cas, l'a-t-il fait de son propre chef ou sur demande ?

Qui a paramétré le système de surveillance vidéo empêchant la visualisation de l'agression ? Comment se fait-il que Franck Elong Abé était vraisemblablement au courant de cette défaillance vidéo ? À quoi servent les caméras dans les prisons si elles ne peuvent être opérationnelles et les agents non formés à une utilisation efficace ?
L'agent en question et son syndicat déplorent que des vidéos qui auraient pu retracer son itinéraire durant les fameuses 20 mn où il s'éclipse, aient été détruites. Pour quelles raisons ? Par qui ?

Qui a manipulé le fichier Genesis ? Ce fichier de suivi des détenus note tout de leur parcours carcéral, procédures et incidents : exécution de la peine, gestion de la détention, réinsertion, suivi judiciaire, prise en charge sanitaire et administrative, remarques des personnels, violences entre détenus ou avec les gardiens, etc. Pourquoi, concernant Elong Abé, aucune annotation ne figure du 29 janvier jusqu'au jour de l'agression, 2 mars, alors que les gardiens disent avoir fait remonter des incidents dans la période ? S'agit-il d'une non prise en compte volontaire de ces informations et dans ce cas pourquoi ? Ou bien est-on en présence d'effacement de données ? Par qui et pour quelles raisons ?
Enfin pourquoi la conversation entre trois détenus, impliquant Franck Elong Abé, la veille de l'agression, où la phrase *« je vais le tuer »* a été prononcée, n'a pas été notifiée sur ce fichier, ce qui aurait permis une intervention préventive ?
À l'heure actuelle, les raisons de la non prise en compte de cette information ne sont pas élucidées. Ce qui porte à d'autres questionnements : y a-t-il eu pression sur l'agent concernée pour qu'elle ne porte pas cette mention ? Ou bien l'information a-t-elle été enlevée, et par qui ?
Cette information est capitale à creuser pour l'enquête judiciaire dans la recherche de préméditation, mais aussi d'éventuelles complicités ou de responsabilité supérieure.

Les ministres et les services qui ont maintenu le statut DPS d'Yvan Colonna sont responsables de ce qui est arrivé par la suite. Cette commission d'enquête parlementaire a démontré clairement que Yvan Colonna, malgré son parcours carcéral exemplaire, a été victime d'un acharnement judiciaire et politique. Contrairement aux assertions des ministres auditionnés, Jean-Jacques Urvoas, Nicole Belloubet, Christiane Taubira, Jean Castex, Yvan Colonna a souffert d'un statut particulier en détention. Et ce, malgré les multiples actions intentées pour lever ce statut, sur le plan judiciaire ou politique.
Les raisons invoquées étaient fallacieuses : période de sûreté, nécessité d'une incarcération dans une prison centrale. En réalité, Yvan Colonna avait accompli la période de sûreté et une incarcération à Borgu était possible, puisqu'il suffisait de réaliser quelques travaux d'aménagement, travaux d'ailleurs qui avaient été entrepris.
Cet acharnement était donc dû à une décision au plus haut niveau. Décision d'appliquer une double peine, en allant au-delà du droit pour les membres du commando, et plus particulièrement pour Yvan Colonna, qui, parce qu'il a toujours nié, était encore davantage sujet à cette vengeance d'État qui ne voulait pas dire son nom.
Le poids de la famille de Claude Erignac qui veillait à ce que la mémoire du préfet reste bien au cœur de toutes les décisions à prendre n'a pu être nié par les ministres interrogés.
Or, si Yvan Colonna avait été rapproché, il ne serait pas mort.
Par ailleurs, malgré le lourd profil islamiste de Franck Elong Abé dans un pays qui a connu les attentats du Bataclan, il n'y a eu aucune intervention politique ni de la PNAT, ni du gouvernement pour mettre l'homme sous surveillance renforcée. *« Le politique a un regard particulièrement acéré sur ce qui se passe s'agissant des DPS terroristes »* a pourtant rappelé durant son audition le président de l'Union syndicale de la magistrature, ajoutant : *« Toute la difficulté pour nous lorsqu'on est magistrat c'est évidemment de résister à toutes zones d'influence politique et d'exercer de manière indépendante qu'on soit au Parquet ou au siège ».*
Pourquoi cette vigilance ne s'est-elle pas exercée pour l'agresseur, alors qu'elle a été systématique pour la victime ?

Le rôle de la préfectorale. Comment ne pas citer les échanges entre préfets révélés par le président de la Commission d'enquête Jean Félix Acquaviva ? *« L'autre détenu n'a fait que ce que l'État aurait dû faire à l'époque »* dit l'un d'eux qui poursuit : *« ce n'était pas la peine de nous obliger à faire des salles Erignac partout si c'est pour pisser sur sa mémoire aujourd'hui »* (allusion au rapprochement Ferrandi et Alessandri), et de dénoncer *« un souci méticuleux de lâcheté réconciliatrice »* et une *« décision scélérate »*.
Comment ne pas avoir en tête à la lueur de ces révélations, tout le passif accumulé en Corse par le corps préfectoral ? Du préfet Riolacci et la mise en place de barbouzes à travers les officines du SAC et de Francia, jusqu'à l'affaire Bonnet, le préfet incendiaire qui poursuivait le projet de provoquer une guerre fratricide dans l'île, difficile de faire l'impasse sur ce dont est capable le corps préfectoral...
Ces échanges de textos entre préfets sont de même esprit et totalement consternants. Ils indiquent le fossé entre la Corse et Paris, l'impossible réconciliation dans certaines sphères du pouvoir qui explique très bien le pourquoi de l'acharnement contre Yvan Colonna. Ils démontrent surtout l'absence de limites. De là à penser que la situation d'un Yvan Colonna parvenu au terme de sa période de sûreté, leur insupportait à un point tel que cette haine pouvait alors s'exprimer au-delà de seuls textos... ■ **F.G.**

Commission des Compétences législatives et réglementaires

Un rapport original et instructif

Le mardi 6 juin dernier, le président de la commission des Compétences législatives et règlementaires de l'Assemblée de Corse, Romain Colonna, a remis le rapport « Vers un statut d'autonomie pour la Corse », adopté par la commission le 31 mai dernier, au président du Conseil exécutif, Gilles Simeoni, et à la présidente de l'Assemblée de Corse, Marie-Antoinette Maupertuis. Il avait été commandé en janvier dernier sur proposition du président de l'Exécutif, par la Conférence de coordination qui réunit les présidents de tous les groupes politiques et les présidents des commissions. *« C'est un document qui fera date dans l'histoire de notre institution. Il constitue une réponse incontestable à ceux qui font semblant de ne pas savoir ce qu'est l'autonomie »* a dit Gilles Simeoni. *« Il faudra que l'État nous explique pourquoi ce qui est possible en Nouvelle-Calédonie ou en Polynésie ne le serait pas en Corse »* a commenté pour sa part Romain Colonna. Ce rapport est un document support aux propositions de l'Assemblée de Corse qui seront présentées et débattues avec l'ensemble des forces politiques fin juin.

L'originalité de ce rapport intitulé *« Vers un statut d'autonomie pour la Corse »* tient à sa conception. La « commission des compétences législatives et réglementaires et pour l'évolution statutaire de la Corse », selon son intitulé complet, a procédé par audition de trois experts particulièrement pertinents – Andrìa Fazi, Wanda Mastor et Véronique Bertile, tous trois universitaires –, et le compte rendu de ces auditions « théoriques » est abondamment complété par la collecte de retours d'expériences directs de la part d'acteurs politiques de premier plan qui font vivre concrètement, ailleurs en Europe, des autonomies établies depuis des décennies.

La commission présidée par Romain Colonna qui signe ce rapport a ainsi auditionné un représentant éminent des îles Baléares, Antoni Vicens i Vicens, à l'occasion de sa venue en Corse pour faire connaître la loi autonomique prise par son gouvernement pour protéger les herbiers de Posidonie. L'échange permettra de mesurer le « pouvoir d'initiative » que l'autonomie donne à son gouvernement sur des matières qui nous sont si proches comme le tourisme, la protection des fonds marins et de l'environnement en général, de la langue catalane, etc.

Autre invité de marque, le président de la région italienne du Trentino-Alto Adige qui bénéficie d'une « autonomie à statut spécial » très avancée pour ses deux provinces distinctes, le Tyrol du Sud germanophone dont la capitale est Bolzano, et le Trentino italianophone dont la capitale est la ville de Trento. Les deux provinces ont réussi avec pragmatisme à déjouer le projet étatique qui consistait à les opposer en les réunissant dans une même région administrative. Non seulement ils se sont préservés mutuellement de toute interférence, mais leur entente a permis à la minorité linguistique des Ladins, à peine plus de 10.000 locuteurs vivant dans plusieurs vallées de ces territoires, de bénéficier de politiques de sauvegarde que jamais l'État italien n'aurait mises en œuvre. Le message du président du Trentino, Walter Kaswalder, est simple : *« non abbiate a paura dell'autonomia, hè una ricchezza ! »* Et il l'illustre des multiples réussites que l'autonomie des deux provinces, Trentino et SudTirol, a permises.

Autre témoignage très intéressant, celui d'Alberto Bertin, président du Conseil de la Vallée d'Aoste, qui qualifie son territoire « d'île dans les Alpes ». Il a particulièrement insisté sur l'autonomie financière qui doit accompagner toute autonomie institutionnelle, de façon à ne pas dépendre de transferts dont la maîtrise est gardée par l'État.

Ces retours d'expériences concrets nous permettent de mieux comprendre le propos de Mme Véronique Bertile sur le distinguo fondamental à faire entre une « compétence de principe », qui est un pouvoir direct accordé à l'autonomie, et une « compétence d'attribution » qui découle d'une délégation de compétence accordée par l'État, mais sans vraiment permettre une séparation claire entre les deux entités.

Le résultat de toutes ces auditions menées à un rythme soutenu est un rapport vivant, bien plus facile d'accès que bien des rapports du même acabit, et la concordance entre les analyses des constitutionnalistes et le vécu d'acteurs politiques ayant expérimenté in situ des situations d'autonomie sur le long terme donne une force surprenante à la démonstration qui est faite de l'intérêt d'une autonomie pour la Corse.

Ainsi les universitaires éclairent avec une pédagogie claire dont il faut les remercier les concepts qu'il faut assimiler pour mieux comprendre les mécanismes institutionnels qui sont en jeu, tandis que les témoignages recueillis donnent la force du vécu et du concret aux démonstrations qui sont faites.

Le rapport est disponible sur le site de la Collectivité de Corse. On ne peut qu'en conseiller vivement la lecture, aussi instructive que revivifiante. ■

F.A.

Le rapport : www.isula.corsica/attachment/2467217/

L'autonomie est un combat permanent (extraits)

« Notre travail d'écoute, d'échange, de compréhension, a fait ressortir un point saillant tout au long des diverses auditions : l'autonomie est non seulement un combat, mais un combat permanent qui dépasse le seul cadre de l'obtention d'un statut. C'est aussi une culture, un état d'esprit, au-delà de nos seules détermination et volonté politiques.

Nous espérons sincèrement au terme de ce rapport qu'il aura su modestement contribuer à enrichir ce formidable débat sur l'avenir démocratique de la Corse et de son peuple.

L'autonomie est la règle en Méditerranée, commune en Europe, possible en France où la Corse fait littéralement figure d'exception dans le contexte méditerranéen. Ajoutons enfin que l'expérience comparée nous enseigne qu'une fois l'autonomie obtenue aucun parti politique ne fait campagne pour revenir à un état antérieur, même les formations les plus proches du pouvoir central.

L'autonomie permet d'identifier les besoins au plus près des citoyens et du peuple et permet par conséquent la mise en place de politiques de régulation sociale et de promotion d'identification collective suffisamment fortes pour à la fois améliorer la vie des gens et pour que ceux-ci, ensemble, puissent se projeter dans un avenir qui ait un sens collectif, que d'aucuns, il y a déjà quelques années, ont rappelé à travers la reconnaissance du peuple corse.

Il appartient désormais au peuple corse et à ses représentants politiques de s'engager résolument dans le règlement politique et général de la question corse ». ■

Réforme des retraites

La colère du groupe LIOT

La proposition de loi du groupe LIOT pour tenter de revenir sur le passage en force du gouvernement pour imposer sa réforme des retraites, a été retiré. Les amendements essentiels concernant l'âge de départ à la retraite ayant été déclarés irrecevables et rejetés par la présidence de l'assemblée nationale, le groupe a estimé que son projet perdait toute sa substance. Jusqu'au bout, le parlement aura donc été dépossédé de ses droits. Le président du groupe Libertés Indépendants Outremer et Territoires, Bertrand Pancher, a laissé éclater sa colère au pupitre du palais Bourbon. Extraits.

« Depuis un an j'ai l'honneur d'animer le groupe LIOT, un groupe ancré dans les territoires qui a fait de la défense des libertés publiques et de la démocratie ses priorités. Un groupe dans l'opposition, mais qui a toujours eu le souci de la construction et de la justice. C'est pour cette seule raison que nous avons pris la décision d'inscrire à notre ordre du jour cette proposition de loi, pour abroger les principales dispositions de la réforme des retraites (...) Dès le départ, lorsque le gouvernement annonçait sa volonté initiale de reporter l'âge légal de départ à la retraite à 65 ans, nous nous sommes unanimement opposés, comme une majorité de députés ici, à cette disposition et avons appelés à mettre en place une concertation avec les partenaires sociaux. Une vraie concertation, qui laisse le temps d'écouter les arguments de chacun, qui étudie les propositions alternatives, car il y en a beaucoup, et qui chiffre sérieusement ces dernières (...) À la colère, à l'inquiétude, à l'incompréhension, que nous députés avons tenté de relayer ici, vous avez répondu par le passage en force. À la demande éperdue de démocratie, vous avez répondu en tordant notre Constitution et notre règlement dans tous les sens pour faire passer cette réforme brutale et injuste sans que jamais l'Assemblée Nationale ne puisse se prononcer.

Alors oui vous êtes arrivés à vos fins, votre réforme des retraites a été promulguée, mais à quel prix ? À quel prix pour nos concitoyens les plus modestes, qui subiront plus fortement l'impact de cette réforme ? À quel prix pour nos finances publiques, qui ne sortent même pas redressées ? À quel prix enfin pour notre démocratie, pour notre cohésion sociale ? Mesurez-vous l'impact de cette réforme sur la confiance des citoyens en leurs institutions ? Comment peuvent-ils croire au vote ? Comment peuvent-ils croire à leurs représentants et plus largement à notre démocratie, quand une poignée peut décider seul pour l'avenir de tout un pays, envers et contre tous ! Vous avez foncé tête baissée pour faire passer cette réforme aux forceps, au Sénat comme à l'Assemblée, sans jamais vous retourner sur les dégâts que vous faisiez derrière vous, sur le pays que vous mettiez à feu et à sang pour quelques milliards d'euros, et encore, vous n'avez laissé aucun répit en promulguant cette loi à une vitesse record, quel bilan ! Et maintenant que le mal est fait, vous cherchez l'apaisement ? Mais quelle histoire ! Un apaisement qui en réalité repose sur l'usure, sur la résignation de nos concitoyens. Nous ne pouvons nous y résoudre, notre groupe ne peut pas s'y résoudre ! (...) Non seulement vous avez jugé irrecevables nos amendements de rétablissement mais vous êtes allé plus loin en censurant nos amendements. Cela n'avait jamais été fait de toute notre histoire. Nous ne sommes pas seulement en colère, et je vous le dis avec une grande sincérité, abattus par ce que vous avez osé faire ! C'est un triste jour pour notre assemblée nationale, pour notre démocratie. Vous n'êtes pas membres du Conseil constitutionnel, mais nous savons tous qu'il existe une règle en démocratie, une règle d'or, le parlement vote la loi, c'est l'article 24 de la Constitution. Vous nous avez empêché de voter ! Vous avez osé le faire, mais vous êtes devenus complètement fous ! » ■

Le salaire de l'espoir

Le 24 février 2022, l'Ukraine était plongée dans la guerre, dans les bombardements, les morts, les tortures, les emprisonnements, les déplacements de populations, les enlèvements d'enfants ; bref, dans tout ce qu'un conflit peut apporter d'atrocités et de désolation. Mais au même moment, l'association Solidarité Corse Ukraine se créait et devenait un acteur influant de l'immense élan de solidarité auquel la Corse toute entière s'est jointe.

Arrivée à l'hôpital d'Uzhgorod avec des lits médicalisés, chaises roulantes, groupe électrogène, et tout le matériel médical.

Tout était bon pour alimenter cette lueur d'espoir dans ces heures sombres : envoi de subsides aux associations œuvrant déjà sur place, accueil immédiat puis installation et intégration des réfugiés, notamment des femmes et des enfants venus quérir notre hospitalité.

La guerre s'est, depuis, installée et désormais, c'est une aide médicale, conséquente, qui a été mise en place par l'association, créant un lien spécifique entre la population d'Uzhgorod en Ukraine, en particulier, et le peuple Corse, par le biais de convois humanitaires, principalement médicaux.

C'est, dans ce cadre, l'histoire d'une mission réussie au travers de deux opérations exemplaires, que nous allons vous raconter et dont nous allons vous montrer les caractéristiques, dans les lignes qui suivent. Ces actions ont, sans doute, un prix parfois lourd à payer, mais elles entretiennent aussi l'espoir d'une victoire prochaine.

Tous les critères d'une mission parfaitement réussie ont été rassemblés, lors de ces deux missions de convoyage vers l'Ukraine de matériel médical lourd et structurant. Il est donc important de souligner ici la façon dont tous les acteurs indispensables ont pu joindre et orchestrer leurs compétences complémentaires.

- Toute l'opération a pu, dès le départ, se monter grâce à la constitution d'un comité de pilotage par les associations Solidarité Corse Ukraine et Per a Pace, capables de rassembler tous les éléments nécessaires à la bonne organisation de chaque étape.
- Le matériel, lui-même, a été donné par la direction du Centre hospitalier Notre-Dame de la Miséricorde d'Ajaccio, à l'occasion de son déménagement sur le site du Stiletto ; évènement tout à fait exceptionnel qu'il fallait faire fructifier car, sinon, ce matériel aurait été confié... à la déchetterie !
- Il y avait, en outre, grâce à des relations étroites tissées depuis un an, adéquation entre la nature et la qualité des envois et les besoins de l'hôpital d'Uzhghorod qui les a réceptionnés.
- Cette opération a nécessité la mise en œuvre d'une logistique et d'une manutention quasi-professionnelle, lourde et délicate, sans aucun incident à déplorer pour les personnes et le matériel ; elle s'est essentiellement appuyée sur la mobilisation de bénévoles aux qualités professionnelles mises au service de cette mission, pour le conditionnement du matériel en amont et son chargement le jour J.
- Le transport a, ensuite, été organisé à un coût très modique, avec un transporteur professionnel dynamique et militant.
- L'accompagnement et la facilitation de la réception du convoi aux frontières et sur le lieu de livraison ont largement été dus, par ailleurs, à l'implication d'un de nos responsables associatifs rompu aux missions effectuées sur ce même site.
- Tout le personnel de l'hôpital d'Uzhgorod s'est mobilisé, dès l'arrivée de nos deux convois, pour assurer le déchargement et l'installation quasi-immédiate de ce matériel, lits et tables d'opération, indispensable au fonctionnement de l'hôpital dans les circonstances actuelles.
- Malgré tout l'apport du bénévolat, des frais incompressibles subsistaient (location du semi-remorque, carburant, droits d'autoroute, etc.) qui ont pu être couvert grâce à la contribution déterminante de nos financeurs, en particulier de la collectivité de Corse, ainsi que des donateurs anonymes et du public.
- Soulignons, enfin, une médiatisation de qualité à propos de ces opérations, mettant ainsi en valeur la contribution déterminante de tous.

La réussite totale de ces deux convois est le fruit de l'orchestration de tous les acteurs nécessaires et de la mise en synergie de leurs compétences complémentaires. La bonne entente et la convivialité de la coordination entre Solidarité Corse Ukraine et Per a Pace, en particulier, ont été parfaites et ouvrent la voie à d'autres missions où cette collaboration fructueuse pourra à nouveau fonctionner, pour le plus grand bien des populations que nous cherchons à aider le plus utilement possible, même au prix parfois de grandes difficultés.

C'est ça le prix de la réussite et le salaire de l'espoir. ■

Solidarité Corse Ukraine, mai 2023.

Médicaments arrivés au front, ici Bachmut.

** Per i vostri doni à Per a Pace*

. Virement : IBAN - FR82 1715 0200 0200 000V 6448 N04 BIC - CCUT FR21
. En ligne via Helloasso.com : https://bit.ly/PerAPace
. Chèque au nom de Per a Pace : Association Per a Pace - BP80214 - 20179 Ajaccio cedex 1

** Per i vostri doni à Solidarité Corse-Ukraine*

. En ligne : https://www.move.corsica/fr/CUkOLD
. Chèque au nom de Solidarité Corse-Ukraine : Solidarité Corse-Ukraine - Lot. l'oliveraie Trova - 20167 Alata
. Virement : IBAN - FR76 1027 8091 0800 0202 8030 140 BIC - CMCI FR2A

Il manque une colonne vertébrale aux forces autonomistes pour faire plier le pouvoir central parisien jacobin. Il suffit de survoler les deux siècles de dominance républicaine pour que cette carence saute aux yeux.

Peuple corse

Sommes-nous les derniers ?

par Max Simeoni

De 1818 à 1913, durant 95 ans, la loi douanière est appliquée. Elle est faite pour couper tout lien avec les villes de l'Italie, qui sont des puissances maritimes et bancaires concurrentes entre elles, aux arrières-pays réduits pour une production agricole. Les Corses y trouvaient des colonisateurs pour les possibilités agricoles (Gênes a encouragé l'exploitation des châtaigniers, la farine certes, et aussi l'élevage des porcs de charcuterie). Mais ils pouvaient le plus souvent trouver un appui contre les abus d'un colonisateur auprès d'une ville concurrente.
D'ailleurs, le père de Pasquale Paoli s'est réfugié à Naples après la défaite de Ponte Novu et Pasquale y a fait sa formation d'officier militaire.
L'île non développée servait de réservoir d'hommes pour encadrer le vaste Empire colonial sur tous les continents et pour ses guerres. La loi douanière fût levée en 1913, la veille de la guerre de 1914... 12.000 à 13.000 procréateurs laissèrent la vie au champ d'honneur. Une saignée démographique catastrophique.

Les familles nombreuses avaient deux filières importantes pour soulager les leurs restés au village : l'armée et les colonies de l'Empire. Après un contrat de 15 ans, ils pouvaient revenir, entretenir la maison des anciens, les tombes au cimetière, recevoir les cousins en vacances, pour des enterrements, exilés eux aussi dans l'Empire ou ailleurs. L'héritage des maisons était difficile à partager à cause aussi des arrêtés Miot qui dispensaient les héritiers de taxes de succession. Après deux ou trois générations, elles demandaient aux notaires de laborieuses recherches d'ayant droits aux quatre coins de France et du globe terrestre. Ces arrêtés Miot prennent fin sous peu, par décision de l'État. La sortie sera laborieuse et propice à tous les spéculateurs avertis !
Ce ne sont pas le souvenir des ancêtres ni les bâtisses délabrées qui vont les animer mais la spéculation sur les terres attenantes en jachère pour les bâtisseurs de maisons individuelles avec vue sur la mer !

Peu d'hommes enracinés, la terre de leurs ancêtres à l'encan. Le peuple corse à la porte des oubliettes de l'Histoire des peuples.

Ce n'est qu'après la fin des colonies (accords d'Evian en 1962 signant l'indépendance de l'Algérie par le Général De Gaulle) que la France est dans le jeu débutant de la construction européenne et elle attribue à l'île un « tout-tourisme, moteur de l'économie ». L'ARC publie le rapport secret commandité par la Datar à *l'Hudson Institute*. Des quatre scénarios proposés, l'État républicain a choisi le plus néfaste pour les autochtones qui vise à leur disparition comme communauté historique.
Les Corses le rejettent, mais il fonctionne en douce, à bas régime (nouveau peuplement : 5.000 arrivants chaque année dont beaucoup s'y installent, etc.)
L'île importe plus de 97 % de sa consommation : habits, nourritures... Elle est une source de revenus pour les regroupements et redistribution des plateformes extérieures, Marseille notamment. Elle est une base de spéculations et de dérives mafieuses. La mafia existe là où l'argent circule. Nos délinquants, quand l'île était non développée, logeaient à Paris-Lyon-Marseille. Quand ils venaient en Corse pour voir leurs familles, ils se fondaient en elles et de temps à autres donnaient un chèque pour redresser la croix de l'église !
Peu à peu, ces blocs familiaux dispersés par l'exil perdirent leur cohérence, s'effritèrent et disparaissaient. Il resta dans quelques mémoires le lieu d'origine d'un ancêtre, l'île de Corse !

Le rural montagneux est vide. Il était la matrice de la culture Corse : son agriculture (potagers près des maisons ou d'une source d'eau descendant des montagnes, châtaigniers, fruits...) ; son artisanat utilitaire (cabriolets, fers à chevaux, lanières de peaux d'animaux pour les cordages de traction des attelages, pins laricio pour les mats d'embarcation, argiles pour les caves, etc.). Puis l'automobile et la course politique pour désenclaver les villages qui ne disposaient que de sentiers muletiers... le véhicule à pétrole-essence et quatre roues, les camions forestiers vont reléguer la traction animale. L'ouverture d'une route a été un enjeu de députation.
L'île a subi la période industrielle et ses aléas, à part sous Napoléon III (les hauts fourneaux de Toga !), 95 ans de loi douanière, pertes humaines des guerres... le peuple corse a servi de réservoir d'hommes pour la politique d'Empire colonial de la République.
Fin de cet Empire avec l'indépendance de l'Algérie en 1962. J'ouvre mon cabinet à Bastia ; à cette époque, l'île n'a que 160.000 habitants corsophones. Elle reçoit la fournée d'exil des 18.000 Pieds-noirs d'Algérie. Installés sur les terres agricoles à la place des jeunes insulaires dans l'obligation de partir ailleurs pour chercher un avenir possible ! Réservoir d'hommes valides vidé, terre insulaire préservée dans sa biodiversité, elle offre un champ d'empoigne pour ce « tout-tourisme » dont les autochtones ne ramassent que des miettes. Les bénéfices vont aux acheteurs argentés qui s'offrent une résidence secondaire à deux heures des villes d'Europe. Ils vont surtout aux producteurs/financiers de l'Hexagone et des continents qui démarchent une clientèle touristique organisés en plateforme de récolte des demandeurs.

Du réservoir d'hommes, on est passé à une réserve de terrains pour construire. Les autochtones n'ont plus de branches où s'accrocher. Les prix des terres dépassent leurs possibilités.
Peu d'hommes enracinés, la terre de leurs ancêtres à l'encan. Le peuple corse à la porte des oubliettes de l'Histoire des peuples.
Nous, sorte de derniers des Mohicans, ouvrons les yeux et retroussons nos manches. Cessons de jouer dans la grange des cochons pour nous disputer des morceaux de mandats locaux sans valeur ! ■

Ghjocu à pallò

Squadra corsa è Naziunali Siciliana

Fratellanza trà ìsule è nazioni di u ghjocu à pallò

A Squadra Corsa hè nata qualchi annu fà da a vuluntà di mustrà chì a Corsica sapìa ghjucà à u pallò à i più alti livelli. Adunisce nant'à un sìntimu d'appartenanza è di difesa di a so identità cù u futbollu, tutti i ghjucadori corsi chì ghjòcanu à u livellu lucale, naziunale o internaziunale. È ghjucatori di talente pò ci n'hè! Ancu puru sè oghje sò e nove generazioni chì pìglianu a rileva. Vale à dì chì s'elli sò partuti uni pochi di ghjucatori maiò cum'è Yannick Cahuzac, Yohan Cavalli, Gary Coulibaly, Gilles Cioni… ghjòvani ghjucatori ghjùnghjenu à rimpiazzali cum'è i Roncaglia, Tomi, Santelli, Maggiotti, i fratelli Tramoni, senza cuntà chì fèrmanu ghjucatori sperimentati cum'è Rémy Cabella, Yohan Bocognano, Dumè Guidi, Christophe Vincent, è tant'altri!*

U coach Yannick Cahuzac.

Dopu à un arrestu impostu da a pandemìa è un bisognu di ristrutturazione, a nostra squadra naziunale hà ripigliatu a strada di i terreni di futbollu. U 10 di ghjugnu scorsu, affruntava A Naziunali Siciliana in Caltanissetta in Sicilia. A squadra di a regione autònoma di Sicilia era un avversariu di livellu chì ghjoca in a Conifa, a federazione internaziunale di ghjocu à pallò di e nazioni senza statu: *«Alla base dell'idea di costituire la Nazionale di calcio della Sicilia c'è la consapevolezza che l'isola, benché giuridicamente legata alla Repubblica Italiana in qualità di regione autonoma, rappresenti un'entità geopolitica, storica, linguistica e culturale dotata di una sua particolare e distinta identità. In sintesi una "Nazione senza Stato"»* spiècanu i risupunsèvuli di a Naziunali Siciliana. *«Siamo convinti che uno spettacolo popolare e aggregativo come il calcio possa essere, anche attraverso l'adozione di una specifica simbologia, vettore di riflessione culturale, conoscenza storica e valorizzazione del patrimonio linguistico siciliano. Riconoscendo il grande potenziale dello sport quale fenomeno in grado di suscitare senso di appartenenza e fierezza per le proprie radici, la Nazionale di calcio della Sicilia vuole contribuire a rafforzare il legame tra questa antica isola ed il suo popolo. E di questo popolo riteniamo che facciano parte anche i milioni di cittadini di origine siciliana sparsi in giro per il mondo, dagli Stati Uniti all'America Latina, dall'Europa all'Australia. Attraverso la Nazionale di calcio della Sicilia vogliamo promuovere la valorizzazione dell'identità e dell'immagine della nostra isola a vantaggio dei suoi abitanti e del mondo»* si po leghje torna nant'à u so situ internet.

«Una terra, un pòpulu, un'Avvene» hè stampatu nant'à u logo di a Squadra Corsa chì raprisenta a prima bandera, quella di i naziunali di u diciottèsimu sott'à a cunduta di Pasquale Paoli.

A Squadra Corsa brama anch'ella cù u futbollu è valori forti d'identità di raprisentà di a più bella manera pussìbule a Corsica aldilà di e fruntiere! *«Vulemu una ricuniscenza cum'è a Martinica, a Reunione, a Guyane»* dice u so presidente Dédé Di Scala, *«pensemu chè no simu oghje a sola regione di Francia à avè a capacità di fà una squadra naziunale. Ancu sè no ùn sunniemu micca à a grande sera, vulemu solu ghjucà à tutti i livelli»*.

A Squadra corsa hà rinuvellatu a so struttura cù a partenza di Yohan Cavalli, attuale intrenore di u Niger, ghjè Yannick Cahuzac chì diventa *coach* di a maglietta nera è bianca, cù Gary Coulibaly intrenore aghjuntu.

Aldilà di u terrenu, ssu gèneru di scontru permette dinù di *«creà ligami culturali è ecunòmichi trà e duie ìsule»*. A squadra hè partuta durante cinque ghjorni à scopre a Sicilia è ci era a pussibilità dinù pè i sustenitori d'accumpagnali.

Parte di u futbollu, hè statu un bellu macciu assai disputatu, è a nostra squadra averìa meritatu omancu una parità, vistu l'ingaggiamentu è u talente di i soi. Hè a Naziunali Siciliana ch'hà vintu 1 à 0 nant'à u so terrenu di u stadiu Marco Tomaselli. *«Un pocu di frustrazione quantunque… anu marcatu in u so mumentu forte è noi ùn ci simu ghjunti, peccatu sò delusu pè i ghjucatori, meritàvanu di più»* hà dettu u *coach* Cahuzac, veru cumpetitore.

Simu sicuri ch'elli piglieranu a so rinvìncita chì l'invitu hè già statu lampatu per un macciu ritornu in Corsica! Forza Corsica! Forza u ghjocu à pallò! Forza a fratellanza trà e nostre nazioni! ■

F.G.

* *U staff* : Yannick Cahuzac, Anthony Lippini, Gary Coulibaly, Hervé Sekli.

* *A squadra* : Ghjuvanni Quilicchini, Sacha Contena (guardiani), Adrien Pianelli, Yohan Bocognano, Dumè Guidi, Adrien Cinquini (difensori) Anthony Roncaglia, Yanis Cimignani, Julien Maggiotti, Julien Benhaim, Julien Anziani, Thomas Berenguier, Jean-François Grimaldi, Christophe Vincent, Thibault Campanini (meziterrenu), Rémy Cabella, Alexandre Cropanese, Matteo Tramoni, Lisandru Tramoni, Félix Tomi, Benjamin Santelli, Christopher Ibayi, Jérémy Santini (attaccanti).

CORSE EXPLOITATION FORESTIERE
SARL au capital de 2000 Euros
LIEU DIT ROSETTO 20117 CAURO
833 864 838 RSC AJACCIO

L'associé unique a approuvé le 15/02/2023 les comptes de liquidation, donné quitus au liquidateur M. COURCOUX CAPIGRIGGI Roger François demeurant lieu dit Roseta 20117 CAURO pour sa gestion, l'a déchargé de son mandat et prononcé la clôture de la liquidation, à compter du 15/02/2023.
Mention en sera faite au RCS d'AJACCIO.

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé établi à BASTIA en date du 15 mai 2023, il a été constitué une société civile immobilière présentant les caractéristiques suivantes :
DENOMINATION : HORIZON INVESTISSEMENT,
SIEGE SOCIAL : 59 BD GRAZIANI, 20200 BASTIA (Corse)
OBJET : L'acquisition d'immeubles, l'administration et l'exploitation par bail, location ou autrement, d'immeubles ou de tous autres immeubles bâtis dont elle pourrait devenir propriétaire ultérieurement, par voie d'acquisition, échange apport ou autrement.
DUREE : 99 ans à compter de son immatriculation au registre du commerce et des sociétés.
CAPITAL : 300 euros
GERANCE :
- Madame Virginie CHIODI, demeurant 59 Bd Graziani, 20200 BASTIA (Corse),
- Monsieur Alexandre VADI, demeurant Res Vanina, Bat C, Toga, 20200 VILLE DI PIETRABUGNO (Corse),
- Monsieur Fabien GERONIMI, demeurant Res Sant Appianu, Bat 2, 1910 Avenue de Borgo, 20290 BORGO (Corse),
AGREMENT DES CESSIONS : Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées, à titre onéreux ou à titre gratuit, à des tiers étrangers à la société (y compris le conjoint et membre de la famille du cédant) qu'avec le consentement des associés, représentant plus des trois quarts des parts sociales.
IMMATRICULATION : Au registre du commerce et des sociétés de BASTIA.

Pour avis,
L'associé fondateur mandaté à cet effet ou le gérant

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution d'une Société présentant les caractéristiques suivantes :
FORME : Société Civile Immobilière
DENOMINATION : KALLISTIC
SIEGE SOCIAL : Lieu-dit Stolli, 20167 APPIETTO
OBJET : L'acquisition, l'administration, la gestion par location ou autrement de tous immeubles et biens immobiliers, la vente de tous immeubles et biens immobiliers.
DUREE : 99 ans
CAPITAL : 300 euros
APPORTS EN NUMERAIRE : 300 euros
APPORTS EN NATURE : néant
GERANCE : SARL KALLISTE RIVIERA, société à responsabilité limité au capital de 113 400 euros dont le siège social est fixé Résidence terra Bella II, lieudit Ondella, n°235, 20166 Grosseto-Prugna, immatriculée au RCS AJACCIO sous le numéro 884 334 327, représentée par son gérant Monsieur Éric PERIAULT, né le 20/08/1976 à Ajaccio (2A), demeurant sis Lieu-dit Stolli, 20167 APPIETTO, de nationalité française,
ET Madame MASSI Barbara, demeurant sis Lieu-dit Stolli, 20167 APPIETTO,
CESSION DE PARTS : La cession de parts sociales à quelque personne que ce soit ne peut intervenir qu'avec l'agrément des associés donné dans la forme d'une décision collective extraordinaire prise à la majorité des deux tiers des parts des associés.
IMMATRICULATION : au RCS d'AJACCIO

Ajaccio, le 26 Mai 2023
Pour avis

AVIS DE PUBLICITE

ODARC - ETABLISSEMENT PUBLIC À CARACTÈRE INDUSTRIEL ET COMMERCIAL
Mme Marie-Pierre BIANCHINI -
Directrice par intérim - Avenue Paul Giacobbi -
BP 618 - 20601 BASTIA - Tél : 04 95 30 95 30 -
SIRET 33035573600019

Référence acheteur : 006/FCS/23

L'avis implique l'établissement d'un accord-cadre.
Objet : Fourniture de matériel d'analyse de produits agricoles et agro-alimentaires
Procédure : Procédure ouverte
Forme de la procédure : Division en lots : oui
- Lot N° 01 - Systèmes automatisés pour analyses standards de produits agroalimentaires et d'aliments pour animaux
- Lot N° 02 - Analyseurs de produits laitiers et d'aliments pour animaux
- Lot N° 03 - Équipements de laboratoire
Critères d'attribution
- Lot n° 01 : Systèmes automatisés pour analyses standards de produits agroalimentaires et d'aliments pour animaux
Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération : 50 % Valeur technique / 10 % Organisation du service après-vente (préciser les délais d'intervention en jours ouvrés) / 5 % Délai de livraison et d'installation du matériel en jours ouvrés / 35 % Prix des prestations
- Lot n° 02 : Analyseurs de produits laitiers et d'aliments pour animaux
Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération : 50 % Valeur technique / 10 % Organisation du service après-vente (préciser les délais d'intervention en jours ouvrés) / 5 % Délai de livraison et d'installation du matériel en jours ouvrés / 35 % Prix des prestations
- Lot n° 03 : Équipements de laboratoire
Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération : 50 % Valeur technique / 10 % Organisation du service après-vente (préciser les délais d'intervention en jours ouvrés) / 5 % Délai de livraison et d'installation du matériel en jours ouvrés / 35 % Prix des prestations
Remise des offres : 10/07/23 à 12h00 au plus tard.
Envoi à la publication le : 09/06/2023
Les dépôts de plis doivent être impérativement remis par voie dématérialisée.
Pour retrouver cet avis intégral, accéder au DCE, poser des questions à l'acheteur, déposer un pli, allez sur :
http://www.marches-publics.info

AVIS D'ATTRIBUTION

ODARC - ETABLISSEMENT PUBLIC À CARACTÈRE INDUSTRIEL ET COMMERCIAL
Mme Marie-Pierre BIANCHINI - Directrice par intérim - Avenue Paul Giacobbi - BP 618 - 20601 BASTIA - Tél : 04 95 30 95 30 - Fax : 04 95 33 86 05 - mèl : marches-publics@odarc.fr -
web : http://www.odarc.fr -
SIRET 33035573600019

Objet : Prestations de nettoyage des locaux, de la vitrerie ainsi que la fourniture des consommables sanitaires et d'évacuation des déchets pour le siège social de l'ODARC
Référence acheteur : 23/FCS/004
Nature du marche : Services
Procédure adaptée
Classification CPV : Principale : 90919200 - Services de nettoyage de bureaux
Instance chargée des procédures de recours : Tribunal administratif de Bastia - Villa Montépiano - 20407 Bastia - Cedex - Tél : 04 95 32 88 66 - Fax : 04 95 32 38 55 - greffe.ta-bastia@juradm.fr
Attribution du marché
Nombre d'offres reçues : 4
Date d'attribution : 11/05/23
Marché n° : 2023004
SOCIETE BASTIAISE DE NETTOYAGE, res le vendome, 20200 Bastia
Montant indéfini
Envoi le 07/06/23 à la publication
Pour retrouver cet avis intégral, allez sur :
http://www.marches-publics.info

L'UNIVERS
SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE
AU CAPITAL DE 500 000 EUROS
SIEGE SOCIAL : IMMEUBLE GIOVASOLE
20169 BONIFACIO
353 441 223 RCS AJACCIO

Aux termes d'une délibération en date du 9 juin 2023, la collectivité des associés a pris acte de la décision prise par Madame Jacqueline LOPEZ de démissionner de ses fonctions de gérante et a nommé en qualité de nouvelle gérante Madame Marie LOPEZ, demeurant à Bastia (20200), au 21 Rue César Campinchi, pour une durée illimitée à compter du même jour.
Le nom de Madame Jacqueline LOPEZ a été retiré de l'article 2.7 des statuts sans qu'il y ait lieu de le remplacer par celui de Madame Marie LOPEZ, nouvelle gérante.

Pour avis, La Gérance

ANNONCES LÉGALES
Envoyer vos annonces à paraître à : arritti2@wanadoo.fr

A vostra publicità
Pour faire paraître votre encart publicitaire dans ARRITTI,
contactez Ange Giovannini au 06 81 54 73 98
ou par mél : **arritti2@wanadoo.fr**.
Vous pouvez aussi envoyer un message
via notre site internet : **www.arritti.corsica**

ARRITTI • FONDATEUR PROPRIÉTAIRE DU TITRE ET DE LA PUBLICATION DE PRESSE: MAX SIMEONI • DIRECTEUR DE LA PUBLICATION: FRANÇOIS ALFONSI • RÉDACTRICE EN CHEF: FABIANA GIOVANNINI • GÉRANT DE LA SARL D'EXPLOITATION PRUMUZIONE NUSTRALE: MARC BATTISTINI • RÉDACTION: 5 BD DE MONTERA, 20200 BASTIA • TÉL. 09 65 32 16 90 - TÉL./FAX 04 95 31 64 90 • ARRITTI2@WANADOO.FR • RÉALISATION GRAPHIQUE: VANINA BELLINI CUMUNICAZIONE 06 23 29 46 63 • IMPRIMEUR: STAMPERIA SAMMARCELLI - BIGUGLIA 04 95 30 01 80 • WWW.ARRITTI.CORSICA • CP 0427C82046 • ISSN 1262

ARRITTI

Dapoi 1966

settimanale naziunalistu corsu

Chaque semaine, recevez chez vous toute l'actualité de la Corse et d'ailleurs.

S'abonner à ARRITTI, c'est rester en lien avec l'actualité de l'île.
C'est contribuer aux avancées du peuple corse et à promouvoir la liberté d'expression dans un monde où la presse libre se débat dans les difficultés.

Lighjite ARRITTI. Infurmàtevi nant'à analisi nustrale è attualità aurupea ch'ùn si tròvanu nant'à l'altri mèdia.

Abbunamentu

ARRITTI

Pigliu un abbunamentu d'un annu à ARRITTI per 55 €

- ❒ Eccu u mo sceccu di 55 € à l'ordine d'ARRITTI.
- ❒ Eccu un sustegnu in più di .....€

Casata, Nome (nom, prénom) : .....

Indirizzu (adresse) : .....

.....

Telèfonu (téléphone) : .....

Mel : .....

À compléter et à renvoyer à : Arritti - 5 bd Hyacinthe de Montera - 20200 Bastia
Cuntattu : 06 33 28 62 95 - arritti2@wanadoo.fr - www.arritti.corsica